



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n°2022/08/134

Le 30 août deux mille vingt-deux, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Dolmen, à Brantôme en Périgord, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires : 32
Présents : 25
Votants : 28

Date de la convocation : 22 août 2022

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs, Jean BENHAMOU, Elise BOURDAT, Josiane BOYER, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Annie DARDAILLER, Martine DESJARDINS, Malaurie DISTINGUIN, Michel DUBREUIL, Nicolas DUSSUTOUR, Jean-Jacques FAYE, Dominique FUHRY, Séverine GAUDOU, Gérard LACOSTE, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Claude MARTINOT, Bernard MERLE, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, Sylviane NEE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Frédéric VILHES.

Étaient absents (excusés) : Mesdames et Messieurs, Michel BOSDEVESY, Stéphanie MARCENAT, Yves MARIAUD, Jean-Jacques MARTINOT, Pascal MAZOUAUD, Alain OUISTE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE.

Pouvoirs : 3

Monsieur Alain OUISTE a donné pouvoir à Monsieur Gérard COMBEALBERT
Monsieur Yves MARIAUD a donné pouvoir à Monsieur Gérard LACOSTE
Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUVY

Monsieur Michel DUBREUIL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Annulation de la révision allégée n°4 du PLUi**Rapporteur : Madame Anémone LANDAIS**

Par la délibération n°2021/03/27 du 4 mars 2021, le conseil communautaire avait lancé la procédure de révision allégée n°4 du PLUi-H de Dronne et Belle en vue de créer une zone d'activité UY pour identifier l'activité de garage automobile Bouet et permettre l'extension de son activité sur le site du Bourg Nord à Mareuil en Périgord.

- **Considérant** les risques environnementaux liés à cette activité sur ce site, soulignées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) lors de la réunion d'examen conjoint du 27 juin 2022 (compte-rendu de la réunion en annexe de la présente délibération) et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) dans son avis du 5 août 2022 ;
- **Considérant** les nouveaux projets de délocalisation de l'entreprise Garage Bouet sur un autre site de Mareuil ;

Il est proposé d'annuler la procédure de révision allégée n°4 du PLUi-H de Dronne et Belle.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'annuler la révision allégée n°4 du PLUi-H de la Communauté de communes Dronne et Belle.

Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L.132-9.

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage au siège de la communauté de communes et dans les mairies de chacune des communes membres durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre téléversée sur le Géoportail de l'urbanisme.

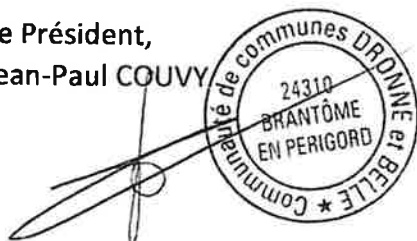
La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité et produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

PUBLIEE le **02 SEP 2022**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,

DECISION NOTIFIEE le **02 SEP 2022**BRANTOME EN PERIGORD le **02 SEP 2022**

Le Président,
Jean-Paul COUVY



Le Président

